

Conseil d'administration Séance du 16 mars 2022

Délibération n° 2022-01

Remplacement d'un membre du premier collège au sein de la commission des finances et de l'audit

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-03 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des finances et de l'audit » ;
- ▶ **Vu** l'arrêté du 25 février 2022 portant nomination au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité NOR : TREL2201453A ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

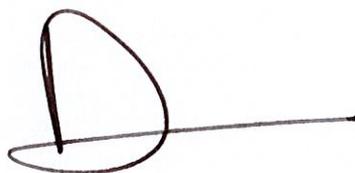
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Mme Régine TOUFFAIT est nommée membre titulaire de la commission des finances et de l'audit, en tant que représentant du premier collège, en remplacement de Mme Dominique DE VILLEBONNE.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Pierre DUBREUIL

La Présidente
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO